



## NAO Salaires 2016 à Pôle emploi

# Zéro + zéro = ...

## Il est temps de se mobiliser !

**La réunion de NAO salaires du 17 février 2016 a confirmé que - tout comme en 2015- la direction générale de Pôle emploi n'a aucune intention d'augmenter les salaires du personnel en 2016.**

Le discours de la DG est sans ambiguïté: « *Pôle emploi ne dispose d'aucune marge de manœuvre ! Bercy n'autorise aucune augmentation de la valeur du point-salaire ou de la part fixe !* ». De la même manière, la direction générale rejette toute hypothèse de rattrapage des pertes subies depuis 2010.

De façon tout à fait contestable elle affirme même que les rémunérations auraient augmenté de 8,66% en moyenne depuis 2011, ce qui pose deux problèmes majeurs :

- La direction se réfère en permanence aux salaires moyens, mais ce n'est pas avec les augmentations moyennes que l'on vit, mais avec celles qu'on obtient - ou pas. Et nous savons tous que nous sommes nombreux à attendre pendant des années la moindre promotion...

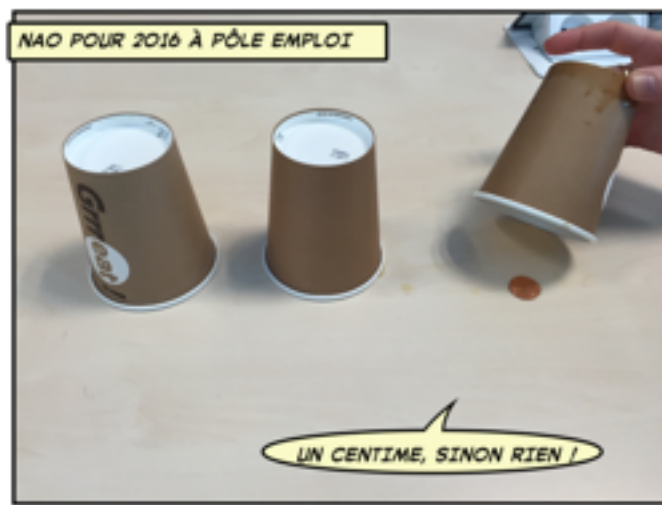
En réalité, le salaire de base des agents de droit privé de Pôle emploi est progressivement grignoté par le SMIC et s'éloigne de plus en plus du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) qui détermine notamment le calcul des droits à pension AGIRC.

- En fait, l'augmentation moyenne que la DG met en avant n'est pas celle des salaires de base, qui reposent sur la valeur du point salaire et sur la part fixe.

L'augmentation moyenne à laquelle elle se réfère inclut notamment la prime d'ancienneté et la part des promotions, qui rémunèrent l'amélioration des qualifications: ainsi la DG veut faire de la stagnation des salaires un élément de mise en cause des déroulements des carrières et de la reconnaissance des qualifications des personnels, et d'écrasement de l'éventail des salaires.

La direction générale de Pôle emploi essaye de faire rentrer par la fenêtre de la NAO et de sa politique salariale l'attaque contre les qualifications que nous nous avons rejetée en nous opposant à son projet de *Classification*.

Par ailleurs, le rappel qu'elle introduit aujourd'hui à un projet d'accord *Intéressement* avorté en 2011 (signé par une seule organisation syndicale) apparaît purement et simplement comme une piètre tentative de détourner l'attention des agents des revendications salariales fondamentales. Cette tentative est d'autant plus pitoyable que la



porte de la salle des coffres reste obstinément fermée : « *il n'y aura pas un sou de plus en 2016* ».

La direction refuse aussi la négociation qui devrait avoir lieu sur les mesures à prendre pour 2016 en matière d'*Égalité professionnelle* pour gommer les écarts injustifiés de salaires entre les femmes et les hommes. Elle se réfugie derrière les dispositions prévues par l'accord en vigueur (que la CGT n'a pas signé) qui renvoie à la future campagne de promotion de fin 2016 pour d'hypothétiques mesures applicables en 2017.

Pour la CGT, ce refus n'est pas acceptable. C'est maintenant que les inégalités doivent être combattues et que les mesures devant être prises doivent être négociées.

**Les discours de la DG sont une véritable provocation.**

**Pour la CGT, nous devons obtenir l'augmentation de la valeur du point salaire et de la part fixe, au minimum à hauteur des évolutions obtenues par les personnels de l'UNEDIC, soit une augmentation d'au moins 5,5% pour rattraper les pertes subies.**

NB : Seule *satisfaction* (?) de la journée: la DG annonce qu'elle décidera unilatéralement de porter la valeur des chèques restaurant au butoir fiscal, soit une augmentation de 0,01€.

*Paris, le 18 février 2016*

---

### Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Établissement, Site, Service, Unité : .....

Tél. : .....

E-Mail : .....@ .....

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

[syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr)